

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Charlesbourg, tenue le 7 avril 2025, à 19h30, en formule virtuelle.

Présences : L'assemblée comprend des membres, des administrateurs, des gestionnaires et des employés. En date du 15 avril 2025, il y a eu 65 écoutes en direct et 114 en réécoute pour un total de 179 participants.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 Mot de bienvenue

M^{me} Manon Roy souhaite la bienvenue et présente le président, M. Frédéric Arteau.

Le président du conseil d'administration, M. Frédéric Arteau, souhaite à son tour la bienvenue à tous et présente les personnes qui l'accompagnent, M. François Bergeron, directeur général de la Caisse, M^{me} France Cloutier, secrétaire du conseil d'administration, M. Pierre-Luc Grondin, président du comité coopération ainsi que M. Dominic Boisjoly, président du comité mise en candidature.

1.2 Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

Présentation d'une capsule vidéo introductive de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Règles pour participer à l'AGA

Présentation d'une capsule vidéo pour la familiarisation de la plateforme numérique et faciliter le déroulement de l'assemblée, les votes en direct et les interactions entre nous.

Ces modalités portent notamment sur :

- La façon de poser des questions ou de proposer ou d'appuyer une recommandation du conseil d'administration.
- La période de questions qui aura lieu au point de l'ordre du jour prévu à cet effet.

Ajoutons que pour proposer ou appuyer une proposition et pour voter, vous devez être membre de plein droit de la caisse, admis depuis au moins 90 jours et respecter les conditions suivantes :

- Résider, être domicilié ou travailler au Québec ;
- Être une personne physique de 18 ans et plus, être une personne morale ou une société ;
- Être un membre réadmis, membre de plein droit.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Afin d'assurer le respect du processus de votation, notamment en procédant au décompte des votes, nous devons nommer deux personnes scrutatrices, M. Arteau recommande M^{mes} Manon Lacroix et Virginie Martel puisqu'elles ont déjà été familiarisées avec notre processus de votation avant cette assemblée.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accepter la nomination de M^{mes} Manon Lacroix et Virginie Martel à titre de scrutatrices.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

M^{me} France Cloutier, secrétaire du conseil d'administration, fait la lecture de l'ordre du jour à l'assemblée.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que l'assemblée générale annuelle se poursuive selon l'ordre du jour présenté.

2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 2 avril 2024

Les membres ont eu l'occasion de prendre connaissance du procès-verbal qui a été déposé sur le site internet de la Caisse.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 2 avril 2024.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

3.1 Rapport du conseil d'administration

M. Frédéric Arteau présente tous les membres du conseil d'administration et livre le rapport du conseil d'administration pour l'année 2024. Ce rapport est inclus dans le rapport annuel, disponible sur le site internet de la Caisse et archivé dans les dossiers de la Caisse.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

M. Frédéric Arteau livre le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée ;
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent ;
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 Rapport financier

La vidéo du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2024 est présentée. Une copie est archivée dans les dossiers de la Caisse.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

M. Pierre-Luc Grondin présente la répartition des fonds issus de notre programme de dons et commandites ainsi que de ceux provenant de notre Fonds d'aide au développement du milieu. La Caisse a versé plus de 1,5 million de dollars pour soutenir des initiatives prometteuses dans différents secteurs d'activités. Les décisions ont été prises à l'issue d'un processus de sélection rigoureux.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil d'administration se rend disponible pour répondre aux questions des membres et recevoir leurs commentaires.

Aucune question n'est soulevée.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Le directeur général, M. François Bergeron, explique à l'assemblée la recommandation du conseil d'administration pour la répartition des excédents annuels et le projet de ristournes.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS			EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)
Excédents (déficit) avant ristournes aux membres			31 065
Virements réglementaires et autres ajustements			(4 258)
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹		(6 539)	
• Autres éléments du résultat		1 351	
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024		937	
• Ajustement de la ristourne (année précédente)		(7)	
Solde des excédents à répartir			26 807
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM			(4 960)
• Ristourne		(5 467)	
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne		1 507	
• Affectation au FADM		(1 000)	
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)			0
Affectation à la réserve générale			(21 847)
Solde des excédents à répartir			0

FADM

Fonds d'aide au développement du milieu

RRE

Réserve pour ristournes éventuelles

¹

L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.

PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS			
RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			679
Épargne et placements	0,52 \$	0,58 \$	748
Fonds			282
Prêts et marges de crédit			1 488
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$ / 1 000 \$ de prime		757
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets		444
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³		934
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$ / 1 000 \$ honoraires et commissions		131
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			5 463

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que le scénario recommandé par le conseil d'administration soit soumis au vote après l'assemblée.

5.2 Élections des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

M. Frédéric Arteau, président du conseil d'administration, agira comme président d'élection et M^{me} France Cloutier agira comme secrétaire.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

M. Dominic Boisjoly présente le rapport du comité mise en candidature.

Comme vous le savez, la confiance des membres envers le conseil d'administration de la Caisse est primordiale. Les membres s'attendent à ce que le conseil soit formé de personnes qui leur ressemblent et qui possèdent collectivement les qualités et les compétences nécessaires pour bien représenter leurs intérêts et s'assurer que la Caisse soit bien gérée.

C'est pourquoi votre conseil d'administration s'est doté d'un profil collectif cible qui identifie les compétences recherchées et différents critères de représentativité tels que le genre, l'âge et la diversité ethnoculturelle.

En ce sens, comme indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, nous vous rappelons que le conseil d'administration est plus particulièrement à la

recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir ce profil collectif :

- Des personnes ayant des compétences en droit ;
- Et une représentativité de 3 femmes et 2 hommes, dont 1 personne de 35-49 ans et 4 personnes de 65 ans et plus.

Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers* et le *Règlement intérieur de la Caisse*, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 20 janvier 2025 de la façon suivante :

- Affichage dans tous nos établissements ;
- Diffusion sur nos canaux virtuels, tels que notre microsite, notre page Facebook et lors de nos bulletins d'informations transmis aux employés ;
- Publication sur la page LinkedIn de M. François Bergeron ;
- Publicité dans le journal local ;
- Affichage dynamique sur les écrans en caisse.

Pour l'assemblée générale de cette année, cinq postes sont à combler et la Caisse a reçu trois candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la *Loi*, le *Règlement intérieur de la Caisse* et le *Code de déontologie de Desjardins*.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible à la caisse sur demande.

5.2.3 Présentation des personnes candidates

M^{me} Manon Roy invite les candidates et les candidats à se rendre au lutrin pour se présenter. Chacun dispose de 2 minutes pour le faire.

5.2.4 Élection par acclamation

Nous avons cinq postes à pourvoir au conseil d'administration et nous avons reçu un nombre de candidatures inférieur au nombre total de postes à combler.

Le président d'élection, M. Frédéric Arteau, déclare donc élus :

M. Jean Labbé
M. Jean-Philippe Le Pape
M^{me} Frédérick Plamondon

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

M^{me} Manon Roy rappelle que seuls les membres de plein droit pourront voter sur la proposition de partage des excédents annuels et les ristournes.

La période de votation sera ouverte dès la fin de l'assemblée pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23h59 le 11 avril.

Les résultats seront publiés sur le site internet de la Caisse dans les 24 à 48 heures suivant la période de votation. C'est ce qui mettra fin officiellement à l'assemblée générale annuelle qui a débuté ce soir.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Le président adresse des remerciements au directeur général et à l'ensemble des employés pour le support qu'ils accordent aux administrateurs de la Caisse. Il remercie ensuite les administrateurs pour leur engagement concret et félicite les élus.

Il conclut en remerciant les membres pour leur présence à cette assemblée.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation, les membres ont accepté les scénarios recommandés par le conseil d'administration sur la répartition des excédents qui permet le versement de :

- 5 462 744 \$ en ristournes aux membres et
- 1 000 000 \$ au Fonds d'aide au développement du milieu.

La diffusion des résultats sur le site internet de la Caisse, le 15 avril 2025 à 11h57, a officialisé la levée de l'assemblée générale annuelle.

Président

Secrétaire

Projet